



167317 - Prier à la suite d'une purification obtenue à l'aide de l'usage du sable est préférable à la prière faite après l'usage de l'eau pour se purifier mais à un moment où l'on éprouve une forte envie de satisfaire ses besoins humains.

question

Je suis entré un jour dans une mosquée avec l'intention d'y faire une prière. J'avais bien fait mes ablutions mais à mon arrivée j'éprouvais une forte envie de satisfaire mes besoins humains. Comme je n'ai pas trouvé de l'eau et craignais de rater la prière en commun, je me suis joint aux prieurs.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, il est réprouvé que le prieur entre en prière alors qu'il éprouve une forte envie de satisfaire ses besoins humains car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) l'a interdit à cause de ce que cette situation peut entraîner en fait de manque de révérence et de médiatisation au cours de la prière. Voir la réponse donnée à la question n°[8603](#).

Deuxièmement, si le prieur éprouve une forte envie de satisfaire ses besoins humains et ne trouve pas de l'eau pour faire ses ablutions, il est préférable pour lui de satisfaire ses besoins humains d'abord et d'utiliser ensuite du sable pour se purifier avant de prier. Prier grâce à une purification à l'aide du sable tout en restant concentré est bien préférable à une prière faite après une purification obtenue à l'aide de l'eau mais sans révérence. En effet, celle-ci constitue l'essence et l'âme de la prière. Aussi faut-il l'observer.

Cheikh al-islam, Ibn Taymiya, (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces



termes: qu'est ce qui est préférable: prier après une purification obtenue grâce à l'eau mais tout en éprouvant une forte envie de satisfaire ses besoins humains ou aller satisfaire ses besoins et revenir prier à l'aide d'une purification obtenue à l'aide du sable? Voici sa réponse: Prier après une purification obtenue à l'aide du sable mais en étant soulagé est préférable à une prière accomplie à la suite d'une purification obtenue grâce à l'usage de l'eau mais en éprouvant une forte envie de satisfaire ses besoins humains. En effet , il est réprouvé de prier dans cet état. L'exactitude de la prière ainsi faite est l'objet de deux versions. Quant à la prière faite à l'aide d'une purification obtenue grâce à l'usage du sable, elle est valide et ne fait l'objet d'aucune réprobation selon l'avis unanime (des ulémas). Allah le sait mieux. Extrait de Madjmou al-fatawa, 21/473.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: Si quelqu'un dit: voici un homme qui a fait ses ablutions, mais il éprouve une forte envie de satisfaire ses besoins humains. S'il les satisfait, il n'aura pas de l'eau pour refaire ses ablutions. Devrions nous lui dire: va satisfaire vos besoins humains, quitte à vous purifier ensuite à l'aide du sable pour pouvoir prier, ou lui dire: prie même en éprouvant la forte envie de satisfaire vos besoins humains? Voici sa réponse: «nous lui disons : va satisfaire tes besoins humains puis purifie toi à l'aide du sable. Ne prie pas alors que tu éprouves une forte envie de satisfaire tes besoins humains car prier dans un tel état n'est l'objet d'aucune réprobation à l'avis unanime (des ulémas) alors que prier avec l'envie de satisfaire ses besoins humains est interdit et réprouvé. Certains ulémas l'ont interdit et disent même qu'une prière faite dans un tel état est invalide, compte tenu de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui): point de prière en présence d'un repas ni pour celui qui éprouve une forte envie de satisfaire ses besoins humains. Extrait d'ach-charh al-moumt'i, 3/236.

La prière que vous avez faite est valide, s'il plaît à Allah. Aussi n'êtes vous pas tenu de la reprendre.

Allah le sait mieux.